

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 75-201 du 22 Août 1975

portant intérim du Ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme par le Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopéra-
tion.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du Lundi 18 août 1975, le Chef de Bataillon Michel
ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, assure l'intérim
du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du
Capitaine André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Août 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 5 - CS 6 - CNR 4 - SGG 4 - MAEC/MICT 4 - Ministères 11 -
SPD 2 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5 - JORD 1 -